



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2008

Soixante-troisième session
Point 57, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 septembre 2008

[sans renvoi à une grande commission (A/63/L.1)]

63/1. Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 62/242 du 4 mars 2007, en particulier le paragraphe 5,

Adopte la déclaration politique ci-après :

Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement, ministres et représentants des États Membres réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 22 septembre 2008 pour examiner le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives », soulignons que cette réunion de haut niveau offre une occasion unique de renforcer le partenariat mondial pour le développement de l'Afrique, indispensable pour permettre à l'Afrique de s'intégrer à l'économie mondiale.

2. Nous réaffirmons les besoins particuliers de l'Afrique énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹, la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique², le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement³, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)⁴ et le Document final du Sommet mondial de 2005⁵.

3. Nous nous engageons de nouveau en faveur d'un partenariat mondial redynamisé et renforcé entre égaux, reposant sur nos valeurs communes, la responsabilité mutuelle et partagée et la détermination à agir collectivement en

¹ Voir résolution 55/2.

² Voir résolution 57/2.

³ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

⁵ Voir résolution 60/1.

faveur de notre avenir commun et à mobiliser les ressources – humaines, financières, technologiques et autres – nécessaires pour mettre fin à la pauvreté, à la faim et au sous-développement en Afrique, l'objectif étant assurément de traduire les engagements souscrits en actions concrètes.

4. Nous nous engageons à renforcer l'appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique⁶, cadre général pour le développement socioéconomique durable de l'Afrique, ainsi que pour l'application des plans et stratégies nationaux et sous-régionaux de développement.

5. Nous relevons que l'élimination de la pauvreté, en particulier en Afrique, constitue le plus grand défi auquel fait face le monde aujourd'hui. Nous soulignons combien il importe d'accélérer une croissance économique durable et généralisée, qui permette notamment de créer des emplois et d'offrir un travail décent, pour l'avènement d'une Afrique pleine de vie.

6. Nous réaffirmons notre détermination à satisfaire les besoins particuliers de l'Afrique, continent où, malgré les améliorations considérables enregistrées récemment, la réalisation dans les délais de tous les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, demeure hors de portée.

7. Nous nous engageons à soutenir la consolidation de la démocratie en Afrique et à épauler les pays africains dans l'action qu'ils mènent pour l'instauration d'une paix durable, la croissance économique, l'élimination de la pauvreté et le développement durable.

8. Nous soulignons que la bonne gouvernance à tous les niveaux est essentielle pour assurer une croissance économique soutenue, éliminer la pauvreté et réaliser le développement durable. Nous nous félicitons des progrès accomplis par de nombreux pays africains pour ce qui est d'appliquer des politiques économiques favorables aux pauvres, d'approfondir la démocratie et de défendre les droits de l'homme. Nous insistons sur l'importance des initiatives conduites par des Africains en vue de renforcer la gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises, notamment le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Nous nous engageons de nouveau à défendre et promouvoir activement tous les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie.

9. Nous nous félicitons des efforts entrepris par les gouvernements africains pour mobiliser des ressources intérieures et attirer les capitaux privés afin de financer les investissements et les dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs de développement qu'ils se sont fixés. Nous soulignons l'importance d'un environnement porteur à tous les niveaux, indispensable pour mobiliser les ressources intérieures, accroître la productivité, créer des emplois, en particulier pour les jeunes, réduire la fuite des capitaux, lutter contre la corruption, encourager le secteur privé et attirer l'investissement étranger direct et, à cet égard, nous relevons l'importance que revêt le renforcement des capacités humaines, professionnelles et institutionnelles pour le développement.

10. Nous soulignons combien il importe de renforcer les secteurs financiers nationaux comme source de capitaux en faisant en sorte qu'ils soient véritablement ouverts à tous, de façon à élargir l'accès aux services financiers.

⁶ A/57/304, annexe.

11. Nous soulignons qu'il importe d'accroître l'investissement étranger direct dans la chaîne de valeur des industries extractives tout en en assurant la diversification en faveur d'autres secteurs, de façon à créer davantage d'emplois et à favoriser le transfert de technologies et de connaissances.

12. Nous constatons avec préoccupation qu'au rythme actuel, l'engagement de doubler l'aide à l'Afrique d'ici à 2010, pris au Sommet du Groupe des Huit tenu à Gleneagles du 6 au 8 juillet 2005, ne sera pas tenu. Nous demandons que toutes les promesses faites en matière d'aide publique au développement soient honorées, notamment l'engagement pris par de nombreux pays développés de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à cette aide avant 2015, et d'affecter une part de 0,15 à 0,20 pour cent de ce même revenu aux pays les moins avancés, et invitons instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à avancer concrètement sur cette voie conformément aux engagements qu'ils ont pris.

13. Nous nous félicitons de l'accroissement des flux d'aide versés par de nouveaux acteurs du développement, y compris certains pays en développement, les fonds d'action générale, le secteur privé et les organisations de la société civile ainsi que les sources novatrices de financement.

14. Nous soulignons que la viabilité de la dette est déterminante pour la croissance et qu'il importe que la dette soit viable et qu'elle soit gérée au mieux pour que les objectifs nationaux de développement et les objectifs du Millénaire pour le développement soient réalisés. Les créanciers et les débiteurs doivent être responsables au même titre de la prévention et du règlement d'une situation non viable de la dette. Nous constatons avec satisfaction les progrès obtenus grâce à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et à l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale, mais restons inquiets de ce qu'un certain nombre de pays africains continuent à avoir du mal à trouver une solution viable à leur endettement, ce qui pourrait entraver leur développement durable. Nous appelons donc à la poursuite des efforts engagés pour assurer la viabilité à long terme de la dette.

15. Nous nous engageons à nouveau à accroître l'efficacité de l'aide au développement, y compris les principes fondamentaux de l'appropriation, de l'alignement, de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle. Nous demandons la poursuite du dialogue en vue du renforcement de l'efficacité de l'aide, notamment la mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Accra par les pays et les organismes qui s'y engagent.

16. Nous nous engageons à promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui offrent de grandes possibilités en matière d'échange de stratégies, de pratiques et d'expériences ayant fait leurs preuves. La coopération Sud-Sud peut être mise encore davantage à profit grâce aux synergies avec d'autres partenaires bilatéraux ou multilatéraux de développement. Nous prenons acte des activités liées à la coopération Sud-Sud fondées sur le principe de l'appropriation des programmes par les pays, qui visent au renforcement des capacités productives ainsi qu'à l'accélération de la croissance économique et du développement durable.

17. Nous nous félicitons des engagements pris par l'Afrique et ses partenaires de développement dans le cadre de divers projets et partenariats majeurs ces dernières années, dont le Forum pour le Partenariat avec l'Afrique, le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, le partenariat Chine-Afrique, le partenariat stratégique Union européenne-Afrique, le partenariat Groupe des Huit-Afrique, le compte du Millennium Challenge, le Plan d'urgence du Président des États-Unis d'Amérique pour la lutte contre le sida, le Sommet sur la coopération Afrique-Turquie, le Sommet Afrique-Amérique du Sud, la Conférence internationale de

Tokyo sur le développement de l'Afrique, l'initiative en faveur de soins de santé complets parrainée par le Gouvernement cubain, l'Initiative de la République de Corée pour le développement de l'Afrique, le programme spécial d'assistance technique du Pakistan en faveur de l'Afrique, le partenariat pour la coopération entre le Viet Nam et l'Afrique et le Forum Inde-Afrique.

18. Nous exhortons le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et régionales et les autres partenaires multilatéraux du développement à accroître leur soutien aux gouvernements africains qui s'emploient à mettre en œuvre des stratégies et des programmes de développement national. Nous insistons sur la nécessité de renforcer les capacités et les moyens dont dispose le système des Nations Unies pour favoriser le développement de l'Afrique.

19. Nous soulignons qu'il est nécessaire que les systèmes financiers nationaux et internationaux fonctionnent bien et soient à même de contribuer à réduire l'incertitude et à étayer la croissance économique. Nous avons conscience que les pays en développement doivent participer davantage à l'élaboration des politiques et avoir davantage voix au chapitre dans les domaines commercial, monétaire et financier.

20. Nous constatons avec inquiétude que la part de l'Afrique dans le commerce international n'est que de 2 pour cent, et nous insistons sur le rôle majeur du commerce dans la promotion de la croissance économique. Nous soulignons qu'il faut promouvoir les activités commerciales internationales de l'Afrique, notamment grâce à l'intégration régionale et à une plus grande intégration dans l'économie mondiale, et en restant attachés à un système commercial multilatéral efficace, universel, réglementé, ouvert, équitable et non discriminatoire, propre à promouvoir le développement durable. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour relancer les négociations commerciales multilatérales et pour faire en sorte que celles du cycle de Doha que mène l'Organisation mondiale du commerce aboutissent à un résultat favorable au développement. Nous demandons une action nationale et un soutien international plus fermes pour mettre en place des capacités nationales d'exportation qui soient productives et compétitives, ainsi que pour renforcer l'appui au commerce, les infrastructures et les institutions des pays africains.

21. Nous soulignons que le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement. Nous rappelons que la prévention, le règlement et la gestion des conflits et la consolidation de la paix après les conflits sont indispensables à la réalisation des objectifs liés aux besoins particuliers de l'Afrique. Nous nous félicitons des progrès accomplis à cet égard par l'Union africaine et les organisations sous-régionales, notamment le renforcement de l'architecture africaine de paix et de sécurité.

22. Nous demandons aux gouvernements, à l'Union africaine, aux organisations sous-régionales, au système des Nations Unies et à ses partenaires de redoubler d'efforts et de coordonner leur action pour faire de nouveaux progrès dans la réalisation de l'objectif d'une Afrique exempte de conflits. Nous soulignons l'importance des mécanismes et des processus de consolidation de la paix et nous nous engageons à les appuyer, notamment le Groupe des Sages, le Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement postconflit, le système d'alerte rapide et la mise en place de la Force africaine d'intervention. Nous soulignons aussi l'importance des organes pertinents des Nations Unies, en particulier la Commission de consolidation de la paix, et nous nous engageons à les appuyer. Nous nous félicitons de la coopération accrue entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, et

insistons sur l'importance de l'exécution du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Nous demandons à la communauté internationale d'aider les pays sortant d'un conflit à opérer une transition sans heurts de la phase des secours à celle du développement.

23. Nous avons conscience que l'Afrique doit relever de nombreux défis, notamment ceux de la pauvreté, de la faim, des changements climatiques, de la dégradation des sols et de la désertification, de l'urbanisation rapide, de l'insuffisance de l'approvisionnement en eau et en énergie, ainsi que du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose et d'autres endémies. Nous rendons hommage aux pays africains qui ont su relever ces défis et montrer l'exemple à la région dans le cadre de l'Union africaine et au titre des stratégies et plans nationaux et sous-régionaux de développement.

24. Nous répétons que les changements climatiques sont lourds de conséquences pour le développement durable. Nous nous inquiétons des graves dangers qu'ils font courir à l'Afrique, pourtant responsable des plus faibles émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes conscients que, du fait de la dimension planétaire du problème, il faut, pour y faire face, que tous les pays coopèrent le plus largement possible et participent à une action internationale efficace et adaptée, chacun en fonction de ses attributions, de ses moyens et de ses conditions sociales et économiques, mais au service d'un objectif commun. Nous réaffirmons notre soutien à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁷ et saluons les décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention à sa treizième session, tenue à Bali du 3 au 15 décembre 2007⁸, notamment le Plan d'action de Bali⁹. Toujours très préoccupés par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement et notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays africains, sont de plus en plus exposés aux conséquences néfastes des changements climatiques, nous rappelons qu'il est urgent de trouver des solutions pour les aider à s'y adapter. Nous insistons en particulier sur la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement.

25. Nous nous inquiétons des conséquences de la crise alimentaire mondiale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et saluons à cet égard la déclaration de l'Union africaine sur les mesures à prendre face aux problèmes de la hausse des prix de l'énergie et du développement agricole. Nous appelons les pays africains et la communauté internationale à engager une action concertée et à œuvrer en partenariat pour une agriculture et un développement rural intégrés et viables. Nous soulignons qu'il importe de garantir la sécurité alimentaire et de renforcer le secteur agricole, comme le préconise notamment le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous appelons tous les donateurs et les organismes des Nations Unies à augmenter leur aide à l'Afrique, en particulier aux pays les moins avancés et à ceux qui souffrent le plus de la hausse des prix des produits alimentaires.

26. Nous nous félicitons de l'attachement de l'Afrique au projet Vision africaine de l'eau pour 2025, à la déclaration de Syrte sur l'agriculture et l'eau en

⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

⁸ FCCC/CP/2007/6/Add.1.

⁹ *Ibid.*, décision 1/CP.13.

Afrique¹⁰ et aux engagements pris à Charm el-Cheikh pour accélérer la réalisation des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement sur le continent africain¹¹.

27. Conscients des problèmes posés par l'insuffisance des infrastructures et la faiblesse de l'industrialisation en Afrique, nous comprenons bien qu'il faut investir davantage dans tous les types d'infrastructures, comme le préconise le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et que les capitaux privés peuvent contribuer à les développer.

28. Conscients qu'il est urgent d'investir massivement dans les infrastructures de l'énergie, comme le recommande le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, nous sommes déterminés à agir en faveur des sources d'énergie renouvelables, des énergies non polluantes et de la maîtrise de l'énergie.

29. Nous réaffirmons l'engagement de tous à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui jouent un rôle essentiel dans le développement.

30. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour faire baisser la mortalité maternelle et post-infantile et réaffirmons l'engagement de tous à garantir à toutes les femmes, d'ici à 2015, l'accès à la santé procréative.

31. Constatant avec préoccupation que partout les femmes et les enfants continuent à être victimes de la violence qui va souvent en s'aggravant, nous sommes déterminés à veiller au strict respect des normes internationales relatives à la violence à l'égard des femmes et des filles.

32. Nous sommes gravement préoccupés par les menaces que fait peser la criminalité transnationale, notamment le trafic et la traite d'êtres humains, sur le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme.

33. Nous nous engageons à garantir le respect du principe de la protection des réfugiés et à assumer la responsabilité qui nous incombe de résoudre le problème des réfugiés, notamment en soutenant l'action menée pour éliminer les causes de leur exil, afin de permettre un retour durable et en toute sécurité de ces populations.

34. Nous considérons que les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays¹² constituent un cadre international important pour la protection des personnes déplacées, et nous nous félicitons que les États, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et non gouvernementales soient de plus en plus nombreux à les appliquer en tant que norme et engageons toutes les parties concernées à y avoir recours lorsqu'elles ont affaire à des cas de déplacement interne.

35. Nous constatons que le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies infectieuses constituent de graves menaces pour la population mondiale et des obstacles majeurs à la réalisation des objectifs de développement. Nous saluons donc la détermination des gouvernements africains et des institutions régionales à intensifier leurs efforts pour enrayer les effets dévastateurs de ces pandémies. Nous réaffirmons notre détermination à faire tout ce qui sera nécessaire pour encourager davantage les pays d'Afrique à mener une action globale qui

¹⁰ Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique [Union africaine, document Ex/Assembly/AU/Decl.1 (II). Disponible à l'adresse suivante : www.africa-union.org].

¹¹ Union africaine, document Assembly/AU/Dec.(XI). Disponible à l'adresse suivante : www.africa-union.org.

¹² E/CN.4/1998/53/Add.2, annexe.

s'inscrive dans la durée, afin de mettre en place toute une gamme d'activités multisectorielles de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement, avec la participation active des personnes vivant avec le VIH, des groupes vulnérables, des populations les plus touchées, de la société civile et du secteur privé, l'objectif étant de parvenir à offrir à tous, à l'horizon 2010, des programmes complets de prévention, des traitements, des soins et des services d'accompagnement, conformément à la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2006¹³.

36. Nous réaffirmons notre détermination à respecter les engagements que nous avons pris d'assurer une éducation de base de qualité et de promouvoir l'alphabétisation, en utilisant tout l'éventail des instruments bilatéraux et multilatéraux, et notamment à poursuivre nos efforts de mobilisation des ressources afin de répondre aux besoins des pays d'Afrique en la matière. Nous soulignons qu'il importe de développer l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que la formation professionnelle et technique, en particulier à l'intention des filles et des femmes.

37. Nous estimons que la voie à suivre pour répondre aux besoins de développement de l'Afrique est de mener des actions coordonnées, équilibrées et intégrées à tous les niveaux afin de réaliser rapidement et intégralement les objectifs du Millénaire pour le développement et de relever de manière globale tous les défis posés par le développement de l'Afrique. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise par le Secrétaire général d'organiser le 25 septembre 2008 une réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

38. La présente déclaration politique, adoptée le 22 septembre 2008 à l'occasion de la Réunion de haut niveau intitulée « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives », vise à réaffirmer l'engagement de tous les États à répondre aux besoins de développement du continent africain. En l'adoptant, les États Membres réaffirment leur foi en un avenir prospère pour l'Afrique, consacrant pleinement les valeurs humaines fondamentales de paix et de dignité. Dans ce contexte, les États Membres réaffirment leur attachement à l'esprit de coopération qui caractérise le système des Nations Unies et qui se fonde sur un partenariat entre égaux.

39. Cette réunion de haut niveau a fait le point sur l'exécution de tous les engagements pris par l'Afrique et envers celle-ci afin de répondre de manière globale aux besoins particuliers de développement du continent. Tous les engagements pris envers l'Afrique et par elle doivent effectivement être mis en œuvre et bénéficier d'un suivi adéquat de la communauté internationale et de l'Afrique elle-même. Nous soulignons qu'il faut de toute urgence résoudre les grands problèmes de l'Afrique. À cet égard, nous prions le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, un rapport exhaustif assorti de recommandations sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives », en vue d'établir, avant la soixante-cinquième session de l'Assemblée, un mécanisme destiné à assurer la mise en œuvre prompte et intégrale de tous les engagements concernant le développement de l'Afrique, faisant fond sur les mécanismes existants, afin que les États Membres restent saisis de la question des besoins particuliers de développement de l'Afrique.

*4^e séance plénière
22 septembre 2008*

¹³ Résolution 60/262, annexe.